

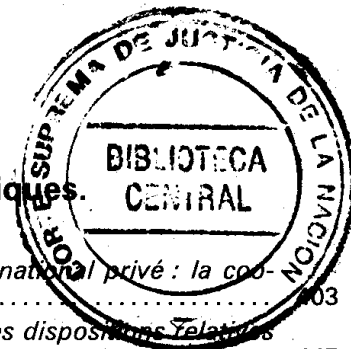
revue critique de droit international privé

Z-101

n° 3 juillet-septembre 1991

SIRJONS
EDITIONS

SOMMAIRE DU N° 3-1997



Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Filali OSMAN. — *Un nouveau champ d'exploration pour le droit international privé : la coopération transfrontière entre collectivités publiques infra-étatiques* 403
- Dominique TURPIN. — *La loi n° 97-396 du 24 avril 1997 portant diverses dispositions relatives à l'immigration : de l'« ajustement » au durcissement* 447

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Contrôle d'identité. — Interpellation. — Procès-verbal. — Motivation. — Cour de cassation (Ch. crim.), 17 décembre 1996, note Danièle Mayer, p. 469.

Action en justice. — Demandeur étranger. — Tribunaux allemands. — Traité de Rome. — Art. 6, al. 1^{er}. — Discrimination prohibée. — 2) *Cautio judicatum solvi*. — Action en paiement. — Vendeur anglais. — Acheteur allemand. — Tribunaux allemands. — Traité de Rome. — Art. 6, al. 1^{er}. — Discrimination prohibée. — 3) *Traité de Rome du 25 mars 1957*. — Égalité de traitement. — Article 6, al. 1^{er}. — Discrimination en raison de la nationalité. — *Cautio judicatum solvi*. — Prohibition. — Cour de justice des Communautés européennes (6^e Ch.), 20 mars 1997, note Georges A.L. Droz, p. 475.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Vente internationale. — Droit applicable. — Convention de La Haye du 15 juin 1955. — Article 3. — Loi de l'État de l'établissement du vendeur. — 2) *Contrat d'intermédiaire*. — Droit applicable. — Convention de la Haye du 14 mars 1978. — 1^o Rappports entre intermédiaire et tiers contractant. — Mandataire apparent. — Article 11. — Loi de l'État de l'établissement professionnel de l'intermédiaire. — 2^o Rappports entre représenté et intermédiaire. — Dépassement de pouvoir. — Article 6. — Loi de l'État de l'établissement professionnel de l'intermédiaire. — 3) *Convention de La Haye du 15 juin 1955*. — Vente internationale d'objets mobiliers corporels. — Article 3. — 4) *Convention de La Haye du 14 mars 1978*. — Contrat d'intermédiaire. — Rappports entre intermédiaire et tiers contractant. — Rappports entre intermédiaire et représenté. — 5) *Loi étrangère*. — Litige relevant de conventions internationales. — Application d'office. — Preuve de la loi étrangère. — Cour d'appel de Grenoble (Ch. com.), 11 janvier et 27 novembre 1996, note Sylvaine Poillot-Peruzzetto, p. 483.

Responsabilité extra-contractuelle. — Concurrence déloyale. — Loi applicable. — Loi du lieu où le fait dommageable s'est produit. — Lieu du fait générateur. — Lieu de réalisation du dommage. — Délit commis par voie de presse. — Fait générateur constitué par la diffusion. — Cour de cassation (1^{er} Ch. civ.), 14 janvier 1997, note Jean-Marc Bischoff, p. 504.

Loi étrangère. — Accord procédural. — Droits librement disponibles. — Éviction de la loi désignée par traité. — Éviction de la loi contractuellement désignée par les parties. — Cour de cassation (1^{er} Ch. civ.), 6 mai 1997, note Bénédicte Fauvarque-Cosson, p. 514.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Compétence. — Article 14, code civil. — Domaine. — Demandes relatives à des procédures conservatoires ou d'exécution. — Exclusion. — Revendication mobilière (oui). — Cour d'appel de Paris (1^{er} Ch., D.), 18 décembre 1996, note Muriel Santa-Croce, p. 527.

Langue française. — Contrat international de droit privé. — Langue de rédaction. — Libre choix des parties. — 2) *Contrat d'assurance*. — Langue du contrat. — Risques français. — Langue française. — Art. L. 112-3 C. ass. — Loi de police. — Assurances maritimes. — 3) *Compétence*. — Clause attributive. — Exigence de caractères très apparents (non). — 4) *Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968*. — Clause attributive de compétence. — Licéité. — Contrat international d'assurance maritime. — Forme. — Article 17. — Cour de cassation (Ch. com.), 11 mars 1997, note H. G.-T., p. 537.

Privilège. — Paiement du fret. — Attribution. — Loi du contrat d'affrètement. — Loi du lieu de situation des marchandises. — Combinaison. — Condition d'effets équivalents. — Cour de cassation (Ch. com.), 20 mai 1997, rapport de M. le Conseiller référendaire J.-P. Rémy, p. 545.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 27-2. — Interprétation. — Notion de défendeur défaillant. — Comparution d'un prétendu représentant du défendeur. — Cour de justice des Communautés européennes (5^e Ch.), 10 octobre 1996, note Georges A. L. Droz, p. 555.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 17-1^o. — Clause attributive de juridiction. — Clause préimprimée sur lettre de confirmation. — Absence de réaction. — Validité. — Usage du commerce international. — Caractérisation. — 2^o Accord verbal sur le lieu d'exécution. — Détermination du for. — Soumission aux conditions de l'article 17. — Cour de justice des Communautés européennes (6^e Ch.), 20 février 1997, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 563.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 5-5^o. — Établissement secondaire du défendeur dans l'État contractant du siège social. — Application (non). — 2) *Accord procédural.* — Accord tendant à exclure un chef de compétence déterminé. — Cour de cassation (Ch. com.), 18 mars 1997, note Horatia Muir Watt, p. 577.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Effet des jugements. — Compétence internationale indirecte. — Convention de Luxembourg du 25 octobre 1980. — Article 12-2. — Référence à l'article 5-1. — Détermination du lieu d'exécution de l'obligation. — Cour de Cassation (1^{er} Ch. civ.), 11 mars 1997, note H. Gaudemet-Tallon, p. 585.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 5-2. — Notion de créancier d'aliments. — Cour de justice des Communautés européennes (6^e Ch.), 20 mars 1997, note Georges A. L. Droz, p. 594.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Biens culturels. — Décret du 25 avril 1997, p. 603. — *Signification.* — *Notification.* — *Convention de La Haye du 15 novembre 1965.* — Décret du 14 mai 1997, p. 615. — *Service militaire.* — Décret du 12 mai 1997, p. 616.

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Étrangers. — *Entrée et séjour.* — *Immigration.* — Loi du 24 avril 1997, p. 621.

III. — Communautés européennes.

Textes reproduits :

Protection des consommateurs. — *Contrats à distance.* — *Protection en cas de choix de la loi d'un État tiers.* — Directive du 20 mai 1997, p. 628.

IV. — Informations diverses.

Visas. — *Conditions de délivrance.* — *Circulaire inaccessible au public.* — Réponse du ministre, p. 629. — *Salariés détachés à l'étranger.* — *Prestation de services.* — *Ordre public social.* — Réponse du ministre, p. 629. — *La dissolution extrajudiciaire du mariage. Répudiation et rachat en droit international privé suisse,* par Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh, p. 631.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — **Livres.** — Bergé (Jean-Sylvestre), *La protection internationale et communautaire du droit d'auteur. Essai d'une analyse conflictuelle* (Pierre-Yves Gautier), p. 649. — Novier (Mercedes), *La propriété intellectuelle en droit international privé suisse* (Horatia Muir Watt), p. 651. — Soergel-Kegel, *Bürgerliches Gesetzbuch, Einführungsgesetz* (Paul Lagarde), p. 654.

II. — Revues.